

Bassins, le 20 septembre 2018

Monsieur François Martignier
Président du Conseil communal
c/o Greffe Municipal
Place de la Couronne 4
1269 BASSINS

Concerne : **motion** concernant la clarification des factures émises par l'administration communale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, et conformément à l'article 59 du règlement du Conseil communal édition mars 2014, nous prions le conseil d'accepter la motion suivante : clarification des factures émises par l'administration communale.

La motion demande d'inclure systématiquement sur les factures émises par l'administration communale les éléments suivants :

1. les bases légales à l'établissement de ladite facture ;
2. les possibilités d'information (greffe municipal, site internet) ;
3. les voies de recours en cas de contestation.

Le but de cette demande est d'éviter qu'une simple question au sujet des factures finisse systématiquement en recours.

Au vu de l'expérience de la commission de recours en matière de taxes et d'impôts communaux ces dernières années, les éléments suivants sont à relever :

- les administrés par manque d'information choisissent la voie de recours qui est la seule présentée ;
- en recourant, certains habitants pensaient simplement poser une question au greffe municipal ;
- lors de l'audition, une simple lecture du règlement suffit à lever le recours.

En conclusion, nous prions la Municipalité de bien vouloir adapter les factures en mentionnant les trois points d'information ci-dessus.

Au final, cette perte de temps pour le citoyen de la commune et la commission de recours en matière de taxes et d'impôt communaux pourrait être évitée et mise au profit de la bonne entente villageoise.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos
meilleures salutations.



Anne-Marie Badel
Conseillère communale



Olivier Jaquier
Conseiller communal



Olivier Ramel
Conseiller communal



Gérald Ernst
Conseiller communal



Guillaume Hayoz
Conseiller communal